

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	15X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Les funérailles du premier Cardinal canadien, 545. — Saint Marc, 548. — Julie Postol, en religion Mère Marie-Madeleine, 548. — Madame Sainte Anne, 555. — Renseignements, 556. — Lettre, 557. — La question scolaire, 557. — Consultations, 558. — L'union Franco Canadienne, 558. — Memento hebdomadaire, 560.

Les funérailles

DU PREMIER CARDINAL CANADIEN

Jamais le pays n'a été témoin d'une solennité funèbre aussi imposante que les obsèques du vénéré Cardinal Archevêque de Québec.

Durant les huit jours qu'a duré l'exposition de ses restes mortels un flot incessant de fidèles et d'étrangers a passé devant cette vénérable dépouille, contemplant pour la dernière fois, dans le calme de la mort, la figure auguste du bien-aimé Pontife qui si souvent leur était apparue dans la splendeur des fêtes religieuses. Et ces foules pressées, mais silencieuses et recueillies, ce n'était pas une vaine curiosité qui les attirait à l'archevêché de toutes les parties de la ville et des environs. A les voir s'agenouiller, s'absorber dans la prière, faire toucher avec foi leurs chapelets aux mains inanimées du Pasteur, on sentait que des enfants venaient payer à leur Père le tribut de la piété, de la confiance, et de la reconnaissance filiale. Leur démarche avait tous les caractères d'un pèlerinage.

Et dans cette chapelle ardente, tout était propre à les toucher, à les intéresser, à les édifier. De quelle royale magnificence ceux qui avaient partagé avec lui le fardeau de l'autorité n'ont-ils pas entouré la dépouille du Prince de l'Eglise? Quelles inventions délicates de l'amour le plus intelligent et le plus dévoué pour mettre en relief sa mémoire vénérée! Les décorations de l'extérieur: inscriptions éloquentes et touchantes, armoiries drapées de voiles funèbres, et ombragées de saules pleureurs, pavillons en berne, annonçaient à tout venant le deuil immense qui avait visité l'Eglise de Québec. Les inscriptions du vestibule, légendes en style épigraphique, gravées en lettres d'or sur des banderolles rouges, racontaient aux passants les épisodes variés d'une carrière remarquable, depuis les origines jusqu'aux solennités du cardinalat. De riches tentures encadraient la porte, et drapaient l'entrée de la chapelle ardente. A l'intérieur, quel éclat dans les tentures armoriées du plafond, dans celles des murs, tout émaillées de touchants et artistiques "bouquets spirituels," hommages des communautés religieuses de l'archi-diocèse! Une douce lumière éclairant les traits de l'illustre défunt et tous les détails de cette pompe mortuaire, l'attitude grave et recueillie des porte-bannières et des militaires montant tour à tour la garde auprès du lit funèbre, voilà en quelques mots les éléments de cette scène vraiment inoubliable.

Lundi, à 3 hrs, le cortège funéraire se mit en marche, parcourant en sens inverse, et dans des circonstances tout opposées, la même voie parcourue par le cortège triomphal le jour de l'élévation de Son Eminence aux honneurs de la pourpre. La voiture et les chevaux de gala, aux pompons rouges, était remplacée par un char funèbre vraiment monumental traîné par six chevaux caparaçonnés de noir, dont chaque paire était conduite par un écuyer en habits de deuil.

Tous les ordres de la société religieuse et civile étaient représentés dans la procession. Le Cardinal Archevêque de Baltimore présidait la cérémonie, précédé de plus de vingt Archevêques et Evêques de toutes les parties du Dominion, depuis le Grand-Lac des Esclaves jusqu'à la Métropole des Provinces Maritimes, et de plusieurs Evêques des Etats voisins. Six prélats tenaient les cordons et des phalanges innombrables de prêtres séculiers et de religieux aux costumes les plus variés marchaient en chantant

les versets du *Miserere*. Les fanfares alternaient par des airs funèbres, et les cloches des églises, mêmes celles de l'église anglicane, dominaient le tout de leurs notes plaintives. Les somptueuses décorations, les inscriptions choisies avec un rare discernement, qui ornaient les édifices publics et les résidences privées, le silence respectueux de ces milliers de spectateurs bordant le parcours de la procession, tout cela redisait bien haut les sentiments de regret profond, de vénération et d'amour, qui accompagnaient à sa dernière demeure la dépouille mortelle du Cardinal Archevêque de Québec.

La basilique, toute tendue de noir, de blanc et de violet, depuis la voûte jusqu'aux sommets des piliers, et ornée dans tout son pourtour de draperies portant inscriptions, offrait un coup d'œil des plus imposants. Rien d'expressif comme les textes des Saints Livres choisis avec tant d'intelligence et s'adaptant si merveilleusement à toutes les phases de la carrière de l'illustre défunt. En face du trône de Son Eminence, revêtu de noir et portant une couronne d'immortelles, se dressait un trône drapé de violet et surmonté d'un dais d'or aux armes de Cardinal Gibbons. L'office des morts fut récité et chanté par le clergé.

La messe de sépulture fut chantée le lendemain, mardi matin, par Sa Grandeur Mgr Bégin, devenu par droit de succession, Archevêque de Québec. On y chanta, avec beaucoup d'effet, du plain chant harmonisé.

L'oraison funèbre, prononcée par Sa Grandeur Mgr Labrecque, Evêque de Chicoutimi, rappela à l'auditoire les grandes choses que l'illustre mort avait accomplies durant sa vie remarquable pour Dieu, l'Eglise et la patrie. Cet éloquent panégyrique est une des plus belles pages de notre littérature nationale. Nos lecteurs pourront en juger par eux-mêmes en le lisant.

Puis, le moment des adieux éternels est venu. Cinq archevêques, sous la présidence du Cardinal Gibbons, font couronne autour du catafalque, et chantent successivement avec le chœur, les prières de l'absoute. Puis, le cercueil est descendu dans le caveau du sanctuaire. C'est là que dormira son éternel sommeil, à côté de tant de saints pontifes, le successeur des Laval et des Plessis; c'est là qu'il attend en paix la résurrection des morts. Mais son âme jouira plus tôt, sinon déjà, du bonheur éternel. Du haut du ciel elle s'intéressera au salut de ses ouailles, elle

intercèdera pour que, au dernier avènement du Fils de l'homme, ie troupeau ne soit pas séparé du Pasteur qui l'a si fidèlement et si tendrement aimé.

Saint Marc

La fête de S. Marc tombe le 25 avril. Ce jour-là, il se fait dans toutes les églises une procession pour remercier Dieu de ses bienfaits et le prier de répandre ses bénédictions sur les fruits de la terre.

Saint Marc était Hébreu. Il fut l'un de ceux qui s'éloignèrent de Notre-Seigneur, alors qu'à Capharnaüm il dit aux Juifs : " Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. "

Après l'Ascension, rappelé par S. Pierre, il reprit rang parmi les disciples, et se rendit à Rome avec lui. Ce fut là qu'il composa un Evangile que S. Pierre approuva, confirma de son autorité et envoya dans différentes églises.

Le jour de Pâques, pendant que S. Marc célébrait la messe, les Gentils d'Alexandrie le saisirent, lui passèrent une corde au cou, et le traînèrent en prison pour se donner le temps de statuer sur le genre de supplice qu'ils lui feraient subir. A minuit, un ange lui apparut et lui dit : " Marc, serviteur de Dieu, votre nom est inscrit au livre de vie, vous êtes compté au nombre des apôtres, et à jamais on aura mémoire de vous. " Le lendemain les païens le traînèrent par des lieux raboteux jusqu'à ce qu'il rendit l'esprit, en l'an 68.

Son corps a été transporté à Venise, où il repose sous le maître-autel de l'église qui porte son nom.

Julie Postel en religion Mère Marie-Madeleine

La maison Mame, de Tours, vient de publier l'*Annuaire du Clergé français* pour l'année 1896 (1). L'état de chaque diocèse s'y trouve décrit avec des détails dont l'étendue et l'exactitude font l'éloge des rédacteurs. Dans les pages consacrées au diocèse de Coutances, nous lisons, sous le titre : *Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, les lignes suivantes :

(1) Ce très intéressant ouvrage se vend 12 francs à la Maison Mame, à Tours, et au siège de la Société de l'*Annuaire*, 17, rue Cassette, à Paris.

“ Cette abbaye, célèbre avant la Révolution par les travaux et les prières des Bénédictins, est devenue glorieuse entre toutes par les vertus héroïques et le tombeau d'une grande Servante de Dieu, Julie Postel, en religion Sœur Marie-Madeleine, fondatrice de l'Institut des Sœurs des Ecoles Chrétiennes de la Miséricorde, née à Barfleur le 28 novembre 1756 et décédée à Saint-Sauveur-le-Vicomte le 16 juillet 1846. Des grâces et des guérisons sans nombre ont été, depuis quarante-neuf ans, obtenues par l'intercession de la *Bonne-Mère*. Des plaies ont été instantanément fermées et pour toujours guéries ; les maladies les plus désespérées (tumeurs, teigne, cancer, phthisie, etc., etc.) ont subitement disparu. — Le tombeau est chaque jour visité par les pèlerins. ”

A cette occasion, qu'il me soit permis d'énoncer ici, avec un vénérable Curé-Doyen de l'Archiprêtre d'Avranches, un étonnement en même temps qu'un regret.

Pourquoi la Communauté fondée par Marie-Madeleine, pourquoi ses saintes et innombrables Filles ont-elles exagéré la discrétion et la réserve au point de garder sous le silence tant de miracles, de faits divins, de paroles vraiment célestes qui se sont dites et opérées dans le sanctuaire de l'Abbaye qui renferma tant d'années ce trésor presque unique qui s'appelle Marie-Madeleine ?

Qu'elles fussent restées muettes pendant un temps sur les opérations de l'Esprit de Dieu dans l'âme de leur très sainte Mère, c'était nécessaire peut-être, c'était bon : *Sacramentum Regis*, disait l'Ange à Tobie, *abscondere bonum est*.

Mais ces miracles dont elles n'avaient pas besoin et qui n'étaient pas faits pour elles, ces miracles qui ont été, bien plutôt, accomplis pour réveiller la foi dans les âmes infidèles, *signa non fidelibus sed infidelibus*, ils appartenaient au peuple chrétien, et nul n'avait le droit de nous frustrer de cet héritage qui, après la gloire de Dieu, est notre gloire à nous-mêmes : *opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est*, disait encore l'Ange à Tobie.

Pourquoi donc ce silence ? N'allons point chercher loin l'explication. L'humilité si héroïque de la Mère s'est continuée dans l'âme de ses Filles, et les Filles, au souvenir de l'abnégation de la Mère, se sont crues autorisées à se cacher elles-mêmes sous le voile de la même abnégation et du même silence.

Pour nous, nous exprimons le vœu, en notre nom et au nom du clergé et des fidèles, qu'on ne nous prive point plus longtemps du spectacle édifiant et fortifiant des merveilles que la bonté de Dieu ne cesse d'opérer par sa Servante.

Et puisque je touche à ces merveilles, je donnerai ici, sur certaines guérisons obtenues par l'intercession de la Mère Marie-Madeleine, l'appréciation de plusieurs médecins, et de médecins dont le nom fait autorité : des médecins de second ordre n'oseraient point rendre à la vérité un hommage aussi sincère. J'ai eu un jour entre les mains le texte *officiel* et *authentique* des certificats ; je cite les notes que j'ai prises alors.

1er Certificat. — La guérison a été instantanée, parfaite, et elle s'est maintenue depuis. Je dois ajouter que je ne l'attribue nullement aux médicaments que j'ai prescrits.

2e Certificat. — La guérison a eu lieu contre toute espérance et d'une manière instantanée et parfaite. Selon moi, la médecine ne peut expliquer cette guérison si réservante.

3e Certificat. — J'apprends avec autant de satisfaction que de surprise la guérison inopinée de Sr Urbain sur la tombe de la Mère fondatrice de votre Ordre. Un médecin ne peut considérer ce fait que comme surnaturel et miraculeux. Cette guérison vient de me prouver une fois de plus qu'il est des mystères inexplicables pour la science.

4e Certificat. — La maladie a résisté à tous les efforts et aux médicaments les plus actifs. Or, la guérison a été radicale et subite. Toutes les fonctions se font à merveille. C'est là une cure miraculeuse due certainement à l'intercession de votre sainte et vénérée fondatrice, qui a déjà donné à votre Œuvre tant de preuves de son amour et de sa puissance.

5e Certificat. — Cette guérison est étrangère à mon traitement ; elle s'est produite avec une instantanéité qui tient du prodige. Tout phénomène maladif ayant cessé, je la regarde comme définitive.

6e Certificat. — La guérison obtenue, à la fin d'une neuvaine de prières faites à la Sœur Marie-Madeleine, d'une manière instantanée, est inexplicable. Pour moi, le fait dont j'ai été témoin ne peut être attribué qu'à l'intercession de votre fondatrice.

Ces différents certificats pourraient-ils être plus clairs ? Comment ne point donner, après cela, le récit complet des faits ?

En terminant, j'ajoute, pour l'avoir appris d'une bouche auto-

risée, qu'il s'est encore récemment produit quatre guérisons tout à fait étonnantes, et qu'on attend, pour demander aux médecins qui en ont été témoins, les attestations utiles, que le temps ait prouvé la perfection de ces guérisons.

Si Dieu parle, pourquoi les hommes refuseraient-ils de se faire les échos de sa voix ?

L.-M. MUSTEL.

Nous croyons devoir reproduire ici la Lettre-Circulaire de Mgr l'Evêque de Coutances et Arranches publiant le Décret d'Introduction de la cause de la Vénérable Marie-Madeleine Postel, fondatrice et première Supérieure Générale de l'Institut des Sœurs des Ecoles Chrétiennes de la Miséricorde.

MESSIEURS ET BIEN-AIMÉS COOPÉRATEURS,

Dans Notre dernière Lettre-Circulaire, Nous vous avons annoncé l'Introduction de la Cause de la Mère-Marie-Madeleine Postel.

Le Décret qui l'autorise est un document trop important, il contribue trop à l'honneur du Diocèse pour que Nous ne Nous fassions pas un devoir et un bonheur de vous le transmettre.

Affiché dans les principales Basiliques de Rome, il mérite à coup sûr d'être conservé dans vos archives paroissiales.

C'est un éloquent résumé de la vie de la Vénérable Servante de Dieu, de ses œuvres et de ses vertus.

La lecture de ce Décret ne nous édifiera pas seulement ; elle ne saurait manquer d'inspirer à chacun de nous un plus grand désir de notre perfection sacerdotale et une ardeur plus vive pour hâter, par nos ferventes prières, les honneurs d'une Béatification que nous avons tant à cœur d'obtenir.

DÉCRET

L'aide qu'il a voulu accorder à l'homme dans l'ordre de la nature, Dieu, on n'en peut douter, l'a donnée de même, et plus parfaite encore, dans l'ordre surnaturel. Cette admirable disposition de la providence divine, qui, dans le cours des siècles depuis le commencement du monde, n'a été suspendue, éclate davantage, à notre époque, dans la véritable Eglise du Christ, pour le bien de la société chrétienne, par l'admirable série d'hommes et de femmes qu'illustre la sainteté de leur vie. A côté du bienheureux J.-B. de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes, resplendit d'une même et singulière beauté, une femme, la Sœur Marie-Madeleine, dans le siècle Julie Postel,

qui, suscitée de Dieu pour l'éducation des jeunes filles, fonda et gouverna l'Institut des Sœurs des Ecoles Chrétiennes de la Miséricorde.

Elle vint au monde le 28 novembre de l'année 1756, à Barfleur, en France, dans le diocèse de Coutances, province de Rouen. Elle fut l'aînée des 7 enfants de Jean Postel et de Thérèse Le Vallois ; elle reçut le baptême aussitôt après sa naissance. A peine au sortir du berceau et toute jeune enfant, semblable à l'abeille diligente, on la vit, estimant le temps à son véritable prix, mener une vie pieuse, austère et active.

Après avoir reçu, à Valognes, chez les religieuses Bénédictines, une éducation distinguée, elle ouvrit dans le lieu de sa naissance, à l'âge de 18 ans, une école destinée à former à la piété les jeunes garçons et les jeunes filles pauvres. Pendant les jours néfastes qui jetèrent le trouble en France et dans l'Europe entière, Julie Postel, enflammée de l'amour du Christ, visitait souvent les pasteurs et les fidèles, apportant à tous secours et consolation. Elle veillait avec un soin pieux sur les vases sacrés confiés à sa garde et sur la sainte Eucharistie elle-même, renfermée dans un ciboire.

En 1802, elle fonda à Cherbourg une école qui ne compta pas moins de 300 enfants, et, l'année suivante, elle associa à son œuvre Catherine Bellot et peu après Louise Viel, de Quettehou. L'union de ces trois âmes, fondement du nouvel Institut, reçut la bénédiction de M. Cabart, délégué à cet effet par l'Ordinaire, et bientôt l'évêque de Coutances lui-même, Mgr Rousseau, la confirma dans l'église de la Très Auguste Trinité et en fit l'éloge par l'application à ces trois vierges de la parabole évangélique du grain de senevé.

C'est une date mémorable que celle du 8 septembre de l'année 1807 : en ce jour, en effet, Julie Postel, sous le nom de Marie-Madeleine, se consacra tout entière à Dieu dans la Congrégation, fondée par elle, des Sœurs des Ecoles Chrétiennes.

Partie de Cherbourg en 1811, elle vint à Octeville-la-Venelle, et, six mois après, dans la paroisse de Tamerville, qu'elle choisit d'abord pour y fixer le siège de sa Congrégation.

Voulant enseigner en toute liberté, cette humble vierge, à l'âge de 62 ans, se présenta à l'examen devant la commission de l'enseignement public et, pourvue d'un diplôme, elle continua d'exercer légalement les fonctions d'institutrice.

Mais en 1832, Marie-Madeleine, laissant un poste de sœurs à Tamerville, se rendit à l'Aboaye de St-Sauveur qu'elle venait d'acheter et résolut de relever entièrement de ses ruines le temple de l'Abbaye.

Après avoir ainsi établi la Maison-Mère de sa Congrégation, elle y ouvrit des écoles. Puis, par les conseils et par les soins du Révérend M. Delamare, supérieur de cette même Congrégation, elle contribua à faire naître l'Institut des Frères de la Miséricorde, destiné à l'éducation des enfants et des jeunes gens, principalement des pauvres.

Voyant croître le nombre des Sœurs et des Postulantes, l'excellente Mère, vers la fin de l'année 1838, renonçant aux règles qu'elle-même avait rédigées et suivies, reçut humblement et de bon cœur de l'autorité ecclésiastique les règles que le Bienheureux J.-B. de la Salle avait données à ses compagnons. — Elle prononça des vœux nouveaux, et le costume devint définitif. Cependant, cette même année, des Lettres Royales reconnurent officiellement la Congrégation des Sœurs avec la Maison-Mère établie dans l'Abbaye de St-Sauveur. Plus tard, en 1842, le Pape Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, enrichit la Congrégation des mêmes indulgences et privilèges qui avaient été accordés aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

La Servante de Dieu, en raison de son âge avancé et de l'épuisement de ses forces, désira se reposer de ses grands labeurs et s'en aller d'ici-bas, pour s'unir au Christ. Plusieurs fois, elle prédit son dernier jour. Le 16 juillet, en la fête de la B. V. M. du Mont Carmel, fortifiée par le Saint Viatique et par l'onction sainte, après avoir donné une maternelle bénédiction à ses sœurs qui l'entouraient, elle rendit doucement son âme au Seigneur.

La renommée de sainteté qu'elle avait acquise pendant sa vie, confirmée, après sa mort, par ses concitoyens et par les étrangers qui affluèrent à ses funérailles et à son tombeau, ne fait qu'éclater et se propager de jour en jour. Aussi, un procès sur la même renommée de sainteté fut fait dans les formes, sur l'ordre de l'Evêque de Coutances et Avranches, par un tribunal ecclésiastique. Ce procès fut présenté et ouvert à la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Rites ; un indult apostolique permit de proposer en session ordinaire, avant le délai canonique de dix ans, sans intervention et sans avis des Con-

sulteurs, le doute de l'Introduction de la cause. Sur l'instance du noble Seigneur Louis Rossi de Gaspéris, Chevalier décoré du collier, Postulateur de cette cause, et sur l'instance également de l'Institut des Sœurs des Ecoles Chrétiennes de la Miséricorde; vu surtout les lettres postulatrices de plusieurs Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine et d'un grand nombre de Révérendissimes Evêques et d'autres hommes éminents en dignité, soit dans l'ordre ecclésiastique, soit dans l'ordre civil, l'Eminentissime et Révérendissime Seigneur le Cardinal Gaetan Aloisi-Mazella, Rapporteur de la cause, en assemblée ordinaire de la Sacrée Congrégation des Rites, réunie au Vatican le jour ci-après désigné a proposé à l'examen le doute suivant: Y a-t-il lieu de signer la commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit? Et la même S. Congrégation, après la relation de l'Eminentissime Ponent, tout mûrement examiné et posé, et entendu le R. Seigneur J. B. Lugari, Promoteur de la foi, a été d'avis de répondre: " Affirmativement, c'est-à-dire que la commission devait être signée, si tel était le bon plaisir de Sa Sainteté. "

Le 27 juillet 1897.

Rapport fait ensuite à Notre Très Saint Seigneur le Pape Léon XIII par le Cardinal soussigné, préfet de la S. Congrégation des Rites, Sa Sainteté a approuvé la sentence de cette même Sacrée Congrégation et a daigné signer de sa propre main la Commission d'Introduction de la Cause de la Vénérable susdite Servante de Dieu, Marie-Madeleine Postel, les mêmes jour, mois et an.

CAMILLE. CARD. MAZELLA *Préfet de la Sacrée*
L. † S. *Congrégation des Rites.*

DIOMÈDE PANICI. *Secrét. de la Sacrée Congrégation des Rites.*

Recevez, Messieurs et bien-aimés Coopérateurs, la nouvelle assurance de Notre affectueux et paternel dévouement.

† ABEL,

EVÊQUE DE COUTANCES ET AVRANCHES.

Par Mandement de Mgr l'Evêque:

J.-B. MAUDUIT, Chan., Secrét. Général.

MADAME SAINTE ANNE

(Suite)

On a jugé ou préjugé de ce livre par quelques *malheureux* extraits qui en ont paru ici ou là, et l'on a dit — peu importe sur quel ton et avec quelle intention — que c'était un ouvrage "savant." Cela n'est pas, en vérité, mais supposé que cela fût, n'y a-t-il pas place en ce pays "franc" pour un ouvrage "savant?" Hélas, pauvre science que la nôtre, et qui rougit d'elle-même à côté de certains livres bien autrement travaillés et fouillés, et qu'un nombreux public, au moins ailleurs, accueille cependant de bonne grâce!

En second lieu, supposé — ce que nous admettons volontiers — que la publication de tout l'ouvrage soit une tentative téméraire, presque *un attentat*, la publication d'une partie; la première, et telle qu'elle est dans nos manuscrits, c'est-à-dire quelque peu étendue, serait-elle, elle aussi, une entreprise vouée par avance à l'insuccès, condamnable et ridicule?

Nous ne saurions le croire encore, en dépit des maussades avertissements, — lisez, si vous voulez: des écoeurements — dont le passé nous a généreusement gratifié.

Nous oserions donc, malgré tout, proposer, à titre d'essai, et comme s'il s'agissait d'un autre, l'impression d'un premier volume, formé de cette première partie de notre ouvrage, soit de la *Vie de Sainte Anne*. Le volume pourrait avoir 500 pages grand in-octavo, ou un peu plus, contenir environ 150 gravures (toutes très choisies et très fines, pour le dire en passant), et se vendre: en librairie \$1.50, aux souscripteurs \$1.00. Est-ce trop, et à ce prix, ferons nous même nos frais? nos frais principaux?

Peu importe.

Ce dix-neuvième siècle nôtre va bientôt finir; il nous a semblé que, pour notre part à nous, un enfant de la Nouvelle-France et un pèlerin de Sainte-Anne de Beaupré, coutumier du fait dès longtemps, nous devions le clôre en notre nom et au nom du pays par un "Hommage à sainte Anne." Était-ce trop de présomption que de vouloir, en venant aux pieds de la Sainte, entraîner avec nous tous les nôtres, et lui offrir avec eux un souvenir de ce siècle finissant?

Peut-être l'écrivain ressemble-t-il à l'enfant qui, après s'être amusé à courir gaiement dans les herbes, s' imagine que, en suivant son caprice, il s'est acquitté d'un devoir.

Quoi qu'il en soit, il est bon pour l'écrivain comme pour l'enfant de se trouver des amis, des protecteurs et des frères. Et qui sait, d'ailleurs, si quelque part en cette terre du Nouveau-Monde, telle personne qui doit à sainte Anne de la reconnaissance, ne voudra pas lui payer sa dette en venant au secours de son pauvre panégyriste? Dieu le veuille et la bonne Sainte aussi!

Et ceci n'étant à d'autre fin que d'annoncer notre livre, de demander conseil et d'avertir incidemment de notre indigence, qu'il suffise de ce peu de lignes. Seulement, comme dernier mot, prions nos compatriotes de se souvenir de nous à telle ou telle de leurs heures perdues, et de nous honorer d'une parole d'encouragement, ou d'un avis, ou même d'un secours matériel, sans lequel, hélas! encore une fois, nous, pas plus que personne, ne pouvons rien faire.

Adresse : LE PÈRE PAUL (Victor) CHARLAND
Dominican Monastery, Lewiston, Maine.



Le P. P. PAUL CHARLAND, Dominicain.

Renseignements

Le ministère fédéral après, une première fois, réduit le taux de l'intérêt sur les dépôts qu'il reçoit, de 3½ à 3, vient de le réduire de nouveau, de 3 à 2½.

LETTRE ADRESSÉE

PAR SON EM. LE CARD. RAMPOLLA

AU NOM DE LÉON XIII

A M. L'ABBÉ I.-A. PAQUET

—:0:—

Révérénd et illustre Monsieur,

Vos trois volumes de Dissertations théologiques et la lettre si respectueuse qui les accompagnait ont été pour le Saint-Père un hommage fort agréable.

Votre Seigneurie Révérendissime a voulu rappeler à l'esprit de Sa Sainteté les encouragements qu'elle en a reçus à l'occasion des thèses de théologie qu'elle a eu l'honneur de soutenir en son auguste présence. Sa Sainteté elle-même se réjouit beaucoup de ce que vous ne vous êtes pas contenté de garder le souvenir de ces paroles, mais de ce que, en outre, vous avez su prouver par des faits le bon vouloir et l'esprit de déférence avec lesquels vous les aviez accueillies.

Le Souverain Pontife est donc heureux de constater le zèle que vous déployez pour mettre en lumière les doctrines d'or de Saint-Thomas d'Aquin, ainsi que les forces études et la grande pénétration d'esprit dont vous faites preuve dans ce travail.

En vous exhortant à poursuivre une œuvre si utile et si profitable à la saine philosophie, Sa Sainteté vous accorde bien volontiers et avec une paternelle affection la bénédiction demandée.

Je saisis moi-même avec bonheur cette occasion de vous exprimer les sentiments de très haute estime avec lesquels je me déclare,

de Votre Seigneurie Révérendissime,

le très affectionné serviteur,

M. CARD. RAMPOLLA

Rome, 17 Mars 1898

La question scolaire

L'archevêque de St-Boniface a prononcé dernièrement une allocution, au cours de laquelle il a mis ses diocésains en garde contre les rapports fantaisistes de certains journaux au sujet de la question scolaire, déclaré qu'il n'y avait rien de réglé, et qu'aucun arrangement satisfaisant n'avait été conclu.

L'Encyclique n'a donc encore eu aucun résultat pratique.

Consultations

Le pénitent est-il lié comme le confesseur par le sceau sacramentel ?

R. Non ; mais il est tenu au secret naturel sur ce qu'il ne peut révéler sans causer un dommage injuste au confesseur, contre sa volonté raisonnable, ou sans exposer le sacrement de Pénitence au mépris.

En dehors de ces exceptions, le pénitent n'est pas même lié par le secret naturel.

Cependant, tous ceux qui ont le moindre sentiment des convenances, gardent le silence sur ce qui se passe au confessionnal ou, du moins, ne le rendent pas public.

Est-il permis d'offrir le saint sacrifice de la messe pour un défunt mort dans l'hérésie manifeste, si cette application est connue seulement du prêtre et de celui qui donne l'honoraire.

R. Cela n'est pas permis.

L'union Franco-Canadienne

(Suite)

Il en résulte donc qu'un sociétaire de l'Union Franco-Canadienne, admis à l'âge de quarante-cinq ans et ayant atteint l'âge de soixante-dix ans, a payé à l'association la somme de neuf cent une piastre et quatre-vingt-dix-huit centins, et qu'il ne saurait réclamer d'argent comptant que sept cent soixante-douze piastres et dix-sept centins, laissant un surplus de cent vingt-neuf piastres et quatre-vingt-un centins, en faveur de l'U. F. C.

V

M. Hernan écrit : " M. Robillard se vante d'un effectif de 1,600 membres, et d'une réserve de \$6,000, ce qui représente, dit M. Hernan, une valeur per capita de trois piastres et soixante-quinze centins. "

N'en déplaise, Monsieur le directeur, à votre savant collaborateur, nous n'avons jamais prétendu avoir seize cents (1600) membres en règle avec notre association. Ce que nous avons affirmé, et nous le répétons comme absolument vrai, c'est que nous avons recruté au-delà de seize cents membres : nous pouvons même dire, à l'heure actuelle, au-delà de dix-huit cents. Mais, de membres présentement en règle avec l'U. F. C., nous

n'en comptons que onze cent soixante-six, ce qui correspond à la moyenne de 30 pour cent environ de renoncements (lapses) que nous signalions plus haut.

Pour tous les mutualistes connaissant bien la matière dont ils s'occupent, dont ils parlent ou dont ils écrivent, il y a une énorme différence entre le nombre des membres recrutés par une association de bienfaisance (de même que par les compagnies d'assurance, du reste,) et le nombre des membres se tenant en règle, par leurs paiements fidèles et réguliers, avec cette association ou cette compagnie. M. Hernan ne se croit pas tenu à cette somme de savoir, et vous l'avez laissé nous démontrer que ce minimum de compétence ou de bonne foi n'est pas même exigé par la "Review" de ceux à qui elle ouvre ses colonnes pour leur permettre de battre en brèche d'excellentes et irréprochables associations catholiques. Mais n'insistons pas sur cet aspect particulièrement pénible de la présente polémique.

M. Hernan dit encore: "Lapses will be scarce and consequently the member cannot receive more than what is left after the death claims are paid." Ici encore, notre antagoniste fait erreur sur les faits; nous le répétons, nos renoncements (lapses) sont dans la proportion de 30 p. c. du recrutement ainsi que nous l'avons établi par des chiffres. C'est, du reste, l'expérience des Forestiers Indépendants également. En 1896, la moyenne de leurs renoncements (lapses) a été de 30.17, après s'être élevée jusqu'à 72.71; en 1884, et même 88.83, en 1881; après être descendue, d'un autre côté, à 5.22, en 1888, se tenant à une proportion moyenne de 30 p. c. et un peu plus.

Il est un autre point, monsieur le directeur, sur lequel je désire attirer votre attention. Votre collaborateur prétend avoir étudié les règlements de notre association. Il a dû y voir que tous les sociétaires sont tenus de s'agréger à la Caisse des Malades, mais qu'aucun n'est obligé de s'inscrire à la Caisse de Dotation. Ceux qui le veulent seulement sont libres d'y prendre des certificats de \$250, \$500 ou \$1,000, à la mort, mais jamais pour un montant supérieur à \$1,000.

Il s'en suit que nos onze cent soixante-dix sociétaires se divisent comme suit: 138 ont pris un certificat de dotation de \$250; 161 de \$500; 3 de \$750; 446 de \$1,000, ce qui, ajouté aux 1139 membres agrégés au Fonds de Secours de L'U. F. C., lesquels doivent recevoir de plus, à leur mort, la somme de \$50,

forme une moyenne de 61½ membres de \$1,000. Qu'en divise \$6.156, 42 par 621½ et l'on obtiendra \$9.94 par membre de \$1,000.

Nous sommes déjà passablement loin des \$3.85, dont M. Hernan, de peine et de misère, avait réussi à faire l'étonnante découverte.

En terminant cette épître, que nous aurions voulu faire plus courte, si elle n'avait pas eu besoin d'être si précise, permettez que nous vous soumettions une dernière remarque, monsieur le directeur. Pour être inspirée plus par le sentiment que par le calcul, elle n'en a pas moins de valeur. Il nous semble qu'avant d'accuser aussi vilainement de fraude une association du genre de la nôtre, hautement patronisée comme elle l'est, vous eussiez été mieux inspirés, votre collaborateur et vous-même, si vous nous croyez en défaut (ce que nous n'admettons point : nous pensons avoir clairement prouvé le contraire), vous eussiez été mieux inspirés et plus charitables de nous communiquer privément vos réflexions, de nous signaler vos scrupules, de nous offrir vos suggestions, de nous demander, en un mot, tous les renseignements que vous pouviez avoir pour agréables concernant notre association. Ces communications de votre part, nous les eussions reçues avec plaisir et déférence. Nous vous aurions fourni avec empressement tous les renseignements et explications que vous eussiez sollicités. Et nous n'aurions alors vu dans vos démarches que la sympathie de frères, sincèrement dévoués au bien de la mutualité catholique et à celui de la religion qui nous est également chère ; malheureusement, les procédés tout différents dont vous avez laissé M. Hernan se servir à notre égard, nous avaient assez mal disposé à bien accueillir ses remontrances.

Votre bien dévoué en U. F. C.

Pour L'Union Franco-Canadienne.

L. G. ROBILLARD, Sec. Gén.

Montréal, le 5 février 1898.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures aurent lieu au couvent de Ste-Anne de Beaupré, le 24 ; au couvent de Lotbinière, le 26 ; à l'Ancienne-Lorette, le 27 ; au couvent de Bellevue, le 28 ; à la chapelle de la Basse-Ville, le 30.

Directeur : M. l'abbé D. COSSELLIN, Cap-Santo, Portaucl.